

| |
|---|
| DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE |
| Arrondissement de NANCY |
| CANTON DU GRAND COURONNE |
| COMMUNE DE LAÎTRE-SOUS- AMANCE |

COMMUNE DE LAÎTRE-SOUS-AMANCE

PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2023

Nombre de membres en
Exercice : 09
Présents : 09
Votants : 09

Date de convocation :
02/02/2023

Date d'envoi en Préfecture :
14/02/2023

Date d'affichage :
14/02/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 7 février, à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Laître-sous-Amance, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 2 février 2023, sous la présidence de M. Mickaël MEVELLEC, Maire.

Etaient présents : M. Mickaël MEVELLEC, Mme Sophie BONNEAU, M. Thomas LEJEUNE, Mme Véronique CROIX-LEGAT, M. Denis DEVENEY, M. Patrick FIORLETTA, M. Christian PIEDALLU, René BATTISTIN, Mme Jeanne-Marie MANONVILLER,

Etaient absents :

Pouvoirs :

Invités : M. Christian SELLEN, correspondant de l'Est Républicain

Les membres du Conseil ont choisi pour secrétaire de séance Mme Sophie BONNEAU

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande à M. Théophile ALVERNHE, agent technique, de se présenter au Conseil Municipal. Ensuite, le Conseil Municipal s'est présenté afin que celui-ci puisse comprendre quel est le rôle de chacun.

D-09/2023 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12 JANVIER 2023

Monsieur le Maire invite les conseillers à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est tenue le 12 janvier 2023 transmis par voie électronique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,
Vu le projet de procès-verbal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le procès-verbal à l'unanimité du Conseil Municipal du 12 janvier 2023.

D-10/2023 - VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DETAILLE (APD) CONCERNANT LA REHABILITATION DE L'ANCIENNE ECOLE

Suite à la validation de l'avant-projet sommaire, le Maître d'œuvre Lili&Rami a présenté l'avant-projet détaillé lors de la réunion du 7 février (de 17h30 à 19h30). Quelques modifications ont été apportées suite aux échanges mais rien de conséquent qui modifie le projet. Le coût final de

l'opération s'élève à 148 190 € H.T. en intégrant les aléas à 5%. Le montant ne comprend pas les achats/travaux effectués par la mairie début 2024 qui sont estimés à 20 000,00 €.

De plus, le Maire informe les conseillers qu'une étude plomb/amiante est programmée le vendredi 10 février à 9h par le bureau HB Expertise. Concernant le bureau d'étude de contrôle, le Maire propose la société « BTP CONSULTANTS » située à Metz. Cette société permettra de valider techniquement le projet et d'assurer la prévention des risques liés aux travaux. À ce titre, il nous assiste dans notre projet en procédant à des contrôles techniques de différentes natures et suivant les besoins.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide l'avant-projet détaillé (APD) et autorise à l'unanimité le Maire à solliciter le bureau d'étude de contrôle « BTP CONSULTANTS » et à signer le devis de la société « HB Expertise » pour la mission repérage amiante et plomb avant travaux.

D-11/2023 - DELEGATION A UN BUREAU D'ETUDE POUR LA REDACTION DU DOSSIER « CLIMAXION »

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré le 12 janvier 2023 pour déposer un dossier de subvention au titre de « Climaxion ». Il s'avère que le mémoire technique doit être rédigé par l'équipe de maîtrise d'œuvre de l'opération. Lili&Rami, en charge de la réhabilitation et la rénovation énergétique et thermique de l'ancienne école, travaille en collaboration avec TERRANERGIE. C'est pourquoi, le Maire propose aux conseillers de déléguer la rédaction du dossier « Climaxion » à TERRANERGIE. Le coût de cette opération s'élève à 1 300,00 € H.T.

Compte tenu des estimations et projections de cette entreprise, l'aide Climaxion devrait s'élever à 35 000 € minimum pour notre projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de déléguer la rédaction du dossier « Climaxion » à TERRANERGIE et autorise le Maire à signer le devis de 1 300,00 €.

D-12/2023 - DEMANDE DE SUBVENTION A LA D.R.A.C. POUR L'ETUDE DE DIAGNOSTIC DE L'EGLISE

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude doit être réalisée concernant l'église pour la restauration des sols en bois de l'édifice. De l'humidité a été relevée par l'ingénieur de la D.R.A.C. à différents endroits de celle-ci. Le diagnostic répondra notamment aux diverses interrogations dont l'origine de l'humidité, sans idée préconçue, de façon à proposer un panel d'interventions chiffrées et classées selon leurs priorités. La commune peut solliciter une aide à la D.R.A.C. à hauteur de 50%. L'étude est confiée à l'agence d'architecture ALMA. La mission s'élevant à 6 100,00 € H.T, nous comptons donc sur une aide financière de 3050,00 € fin 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de solliciter l'aide à la D.R.A.C à hauteur de 50 % du montant de la proposition de l'architecte

D-13/2023 - ADHESION AU CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS (C.N.V.V.F.)

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite aux diverses phases de fleurissement du village de ces deux dernières années, la commune souhaite déposer un dossier pour que celle-ci soit labellisée « Villages fleuris ».

Pour cela, la commune doit adhérer au Conseil National des Villes et Villages Fleuris pour permettre de participer au développement des outils d'accompagnement et d'améliorer la qualité des communes labellisées à travers des actions d'accompagnement des municipalités vers le label ou de progression au sein du label.

L'adhésion s'élève à 50 euros par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'adhérer au Conseil National des Villes et Villages Fleuris

Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets.

D-14/2023 - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LE CD54 ET LA COMMUNE POUR LES TRAVAUX RUE DES 3 EVECHES

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite aux travaux prévus sur la rue des 3 évêchés (RD 37), une convention d'occupation du domaine public entre le Département de la Meurthe-et-Moselle et la commune doit être signée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention avec le Département de la Meurthe-et-Moselle.

Tour des commissions :

Travaux :

- M. LEJEUNE indique qu'une réflexion sur la végétalisation ou non du cimetière sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission.
- Le bouton poussoir, pour éclairer le city-stade seulement quand il est utilisé, n'est toujours pas installé car la météo ne le permet pas. D. DEVENEY se charge de relancer la société SVT début mars.
- Le panneau « dépose-minute » pour la M.A.M. et les autres panneaux seront achetés prochainement.
- M. LEJEUNE indique qu'une convention entre la commune d'Amance et notre commune sera établie pour le partage des coûts liés aux travaux du sentier de la Poterne qui seront réalisés par Ethic Paysage début mai.
- Les travaux de voirie des rue Charles de Gaulle et Trois Évêchés seront réalisés courant mars/avril. Une relance vers la société THIRIET sera réalisée mi-mars sans nouvelle de leur part.
- Une déclaration préalable pour la transformation de la fenêtre en porte au local technique sera déposée prochainement.
- La société « ARTIS » sera contactée prochainement pour réaliser un devis, et éventuellement des travaux au niveau de la toiture du 1^{er} étage (salle musique + Foyer rural).

Action sociale :

- Mme CROIX-LEGAT informe les conseillers que la commission se réunit mercredi 8 février à 18h00.

- Une sortie cinéma pour les aînés est prévue le 21/03 avec échange/débat puis goûter juste après.
- Le Cercle Saint-Laurent (après-midi jeux/rencontre 1 à 2 fois/mois) reprend le mardi 28/02.

Qualité de vie :

- M. FIORLETTA informe les conseillers que la prochaine cérémonie d'accueil des nouveaux habitants est programmée le samedi 15 avril à 11h. Entre 6 et 10 foyers seront concernés. Pour remplacer le panier garni qui leur était remis auparavant, il est décidé de distribuer aux nouveaux habitants des bons gratuits pour commander chez nos producteurs locaux afin de les inciter à se déplacer jusqu'à eux.

Communication :

- Mme BONNEAU informe les conseillers qu'un rétroplanning a été réalisé surtout concernant le Bulletin Municipal. Elle rappelle que les photos doivent être prises au fur et à mesure des actions réalisées.
- Une adresse mail personnalisée sera créée pour chaque conseiller. Libre à chacun de l'utiliser ou non après.
- Une réunion pour la révision du site internet est programmée le 15 mars prochain.

Fleurissement :

- Mme CROIX-LEGAT informe que le dossier pour que la commune soit labélisée « Villes et villages fleuris » sera déposé avant fin février. Un flyer sera distribué courant mars pour solliciter l'aide des habitants à embellir le village notamment en organisant un concours maisons fleuries.

Environnement :

- M. PIEDALLU informe que les habitants ont pu assister à une balade thermique le vendredi 3 février. L'opération était gérée par l'ALEC. Les habitants souhaitant louer la caméra doivent s'inscrire auprès de la C.C.S.G.C en amont à une mini-formation d'un après-midi fin 2023 pour l'utilisation de celle-ci. Le planning étant bouclé, la location ne sera pas possible avant l'hiver prochain.
- Une réunion publique sur la transition écologique est prévue le 17/03 à 18h30. Il est demandé aux élus d'y assister et de relayer l'information.

Informations diverses :

Date des prochains conseils : 06/04 - 16/05 et le 04/07/2023

Le prochain Conseil Municipal est prévu le 6 avril 2023 à 20h00.

La séance a été clôturée à 23h15.

➤ Liste des délibérations :

D-01/2023 - Approbation du procès-verbal du 22 novembre 2022

D-02/2023 - Projets prioritaires pour 2023 et accord de dépôt de dossiers de subvention

D-09/2023 - Approbation du procès-verbal du 12 janvier 2023

D-10/2023 - Validation de l'avant-projet détaillé (APD) concernant la réhabilitation de l'ancienne école

D-11/2023 - Délégation a un bureau d'étude pour la rédaction du dossier « Climaxion »

D-12/2023 - Demande de subvention a la D.R.A.C pour l'étude de diagnostic de l'église

D-13/2023 - Adhésion au conseil national des villes et villages fleuris (C.N.N.V.F.)

D-14/2023 - Convention d'occupation du domaine public entre le cd54 et la commune pour les travaux rue des 3 évêchés

Signatures :

Le secrétaire de séance,
Mme Sophie BONNEAU

Le Maire,
Mickaël MEVELLEC